

NOTE

DESTINATAIRE : M. Jean Paré, commissaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

EXPÉDITEUR : Guy Bédard, arch. pays.
Service des projets

DATE : Le 23 février 2011

OBJET : Réponses aux questions du BAPE remises lors de la rencontre préparatoire du 2 février 2011

Vous trouverez ci-dessous la réponse à la question # 2

Question 2 - Empiètement dans le milieu aquatique

La différence d'empiètement prévu pour 12 sites entre l'addenda 3 (annexe 4) et l'addenda 4 s'explique de deux façons :

1. **L'addenda 3** (annexe 4) a été produit par une équipe en biologie qui a effectué une appréciation visuelle de l'érosion de la berge. La présence de matériel minéral en pied de talus et d'enrochement mis en place par des travaux d'urgence pour certains des sites a été interprétée comme des signes positifs anticipant qu'il n'y aurait pas besoin de nouveaux empiètements.
2. L'équipe en ingénierie qui a produit **l'addenda 4** a ajusté les estimations d'empiètement de ces sites en appliquant le principe de précaution quant à la solution finale qui émergerait des plans et devis. Il demeure toujours possible qu'il soit requis d'ajouter de l'empierrement et donc d'empiéter dans le lit de la rivière.

Les quantités identifiées à l'addenda 4 reflètent donc les empiètements théoriques maximaux dans le cours d'eau, en fonction de des solutions types identifiées.

Ces empiètements sont des estimations. Pour apprécier l'impact réel de la présence de ce matériel dans le lit de la rivière, il faudra attendre la fin du chantier et calculer les superficies réellement réalisées. La nature des travaux et des matériaux choisis permettront d'apprécier l'aspect qualitatif, qui pourra diminuer l'impact si ceux-ci apporte une contribution positive au milieu, ou augmenter celui-ci.